

Herr Bundesrat Ignazio Cassis
Vorsteher Eidg. Departement für
auswärtige Angelegenheiten EDA
Generalsekretariat EDA
Bundeshaus Ost
3003 Bern

Versand ausschliesslich per E-Mail:
sts.info.ae@eda.admin.ch

Lausanne, le 14 février 2024

CONSULTATION SUR LE MANDAT DE NEGOCIATION AVEC L'UNION EUROPEENNE

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) a pris connaissance de la consultation sur le projet de mandat pour la négociation des accords Bilatéraux III. En tant qu'acteur et représentant de l'économie vaudoise, il nous paraît important de vous faire part non seulement de notre soutien, mais également de notre avis concernant les négociations que la Suisse s'apprête à (ré)ouvrir avec son premier partenaire économique qu'est l'Union européenne. A ce titre, nous insistons sur le fait que ces relations avec l'UE constituent la pierre angulaire de la bonne santé économique de la Suisse et du Canton de Vaud.

EN PRÉAMBULE

Le rejet de l'accord-cadre par le gouvernement a provoqué une onde de choc au sein de l'économie et n'a pas été compris. Aujourd'hui, quelles qu'aient été les raisons au moment de cette décision, des effets visibles rapidement ont eu lieu. Les mesures concernant l'exclusion de la Suisse aux programmes de recherche ou les obstacles techniques au commerce (ARM) notamment dans la Medtech. Au grès de nos études conjoncturelles, les entrepreneurs sans en ressentir les effets assurent être préoccupés par les effets d'une péjoration de la situation avec notre voisin.

Une étude publiée par nos soins avec la Banque cantonale vaudoise montrait très précisément que si notre Canton avait aussi bien traversé les crises c'était principalement grâce aux Bilatérales.

(https://www.cvci.ch/fileadmin/documents/cvci.ch/pdf/Medias/publications/etude_cvci_bcv/De_la_crise_des_subprimes_a_celle_du_Covid_-_Le_miracle_vaudois_-_web_light.pdf).

Dans ce contexte, nous saluons donc l'adoption par le Conseil fédéral du projet de mandat pour des négociations avec l'UE. Ces négociations comprennent la mise à jour des cinq accords d'accès et de participation au marché sur la libre circulation des personnes, la suppression des obstacles techniques au commerce (ARM), les transports terrestres et aériens ainsi que l'agriculture. Il est également question de conclure deux nouveaux accords d'accès et de participation au marché relatifs à l'électricité et à la sécurité alimentaire. Des coopérations sont par ailleurs prévues avec l'UE dans les domaines de la recherche, de la formation et de la santé.

Ces accords bilatéraux III permettront sans aucun doute d'atteindre les principaux objectifs visés par l'économie suisse.

L'UNION EUROPÉENNE, NOTRE PRINCIPAL PARTENAIRE COMMERCIAL

L'abandon du projet d'accord-cadre avec l'UE a placé nos entreprises devant une forte insécurité juridique. La situation post-mai 2021 pénalise chaque jour un peu plus la place économique et la recherche suisses. Bien que notre économie soit résiliente, cela n'est plus tenable pour de nombreuses entreprises. En décembre dernier, les associations économiques de l'arc lémanique ont rappelé dans un communiqué de presse que les cantons de Vaud et de Genève représentent le deuxième pôle économique du pays avec plus de 1,3 million d'habitants et, en 2021, 723'994 emplois en équivalent plein-temps, soit 16,04% du PIB. Cette prospérité, dont l'ampleur doit beaucoup aux bilatérales, dépend fortement des exportations et ainsi d'un accès sans discrimination au marché européen.

Cet accès permet à notre pays en général, et à la Suisse romande en particulier, de maintenir et de développer des emplois en nombre, gage de prospérité. Le succès de la région lémanique tient en grande partie à sa capacité d'innovation et à l'excellence de sa place scientifique (hautes écoles et instituts de recherche privés). Dans ce même communiqué commun, les associations économiques insistent sur le fait que « l'intégration dans les réseaux de recherche internationaux et en particulier au sein d'« Horizon Europe », est à ce titre fondamentale ».

Il n'échappera pas au Conseil fédéral que les cantons frontaliers tel que le canton de Vaud dépendent de bonnes relations avec leurs voisins européens, que ce soit dans le domaine des transports, de la sécurité, de l'environnement, de la santé ou encore dans le marché du travail. D'autant plus dans une région interconnectée comme celle du canton de Vaud avec la France notamment.

Sans normalisation des relations avec notre principal partenaire commercial, la voie bilatérale menace de s'éroder davantage. Cela se ferait au détriment des entreprises vaudoises, romandes et suisses, avec de graves conséquences pour la place économique tout entière.

UNE APPROCHE PAR PAQUET AVEC DES SOLUTIONS SECTORIELLES

La CVCI salue la volonté du Conseil fédéral de négocier une approche par paquet, cela dans l'intérêt de la Suisse. Selon le Conseil fédéral, les questions institutionnelles doivent désormais être résolues individuellement dans l'accord concerné. Ainsi la reprise dynamique du droit, le règlement des différends et les exceptions peuvent être réglés individuellement dans les cinq accords d'accès et de participation au marché existants, de même que dans les deux nouveaux accords et celui de coopération en matière de santé.

En outre, cette approche institutionnelle qui prévoit un règlement des différends par un tribunal arbitral paritaire nous paraît être une solution conforme aux reproches émis il y a quelques années. En dernier recours, la possibilité de ne pas mettre en œuvre une décision, tout en acceptant les mesures de compensations, maintient l'indépendance de la Suisse.

Enfin, il est prévu que la Suisse soit consultée systématiquement lors de l'élaboration et du développement du droit européen pertinent, lui permettant ainsi de faire part activement de ses préoccupations.

A. ACCORD DE RECONNAISSANCE MUTUELLE (ARM)

La CVCI insiste sur le fait que la mise à jour des accords, en particulier l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce (ARM), est une priorité absolue. Dans l'éventualité où cet accord, qui porte sur 20 catégories de produits au total, n'était pas actualisé, jusqu'à 60% des entreprises exportatrices suisses ne pourraient plus participer au marché intérieur de l'UE à partir de 2026/2027.

Nous rappelons que la branche suisse de la technologie médicale ne peut plus accéder au marché intérieur de l'UE sans entraves depuis 2021. Les entreprises suisses concernées doivent aujourd'hui commercialiser leurs produits aux conditions exigeantes imposées aux entreprises d'Etat tiers qui exportent vers l'UE. Une menace qui plane désormais sur la branche des machines cruciales pour la Suisse dans notre capacité industrielle que nos voisins nous envient.

B. NOUVEAUX ACCORDS

a. Accord d'accès et de participation au marché sur l'électricité

A partir de 2025, la Suisse sera confrontée à un risque majeur en ce qui concerne les importations d'électricité, surtout en hiver. Un comble puisque que nous nous trouvons au cœur stratégique du réseau européen entre le Nord et le Sud. Ce problème résulte entre autres de nouvelles réglementations au sein de l'UE qui prévoient qu'à partir de 2025, 70% des capacités du réseau devront être réservées au commerce d'électricité sur le marché intérieur. Un accord sur l'électricité mettrait la Suisse sur un pied d'égalité avec les Etats membres de l'UE.

La CVCI salue la conclusion de ce nouvel accord. Il s'agit d'un élément important pour améliorer la stabilité du réseau, renforcer la sécurité de l'approvisionnement et créer de nouvelles opportunités commerciales, dans le domaine de l'énergie hydraulique par exemple. Cet accord devrait permettre à la Suisse d'économiser plus de 50 milliards de francs d'ici à 2050. En introduisant le modèle du choix, les consommateurs en Suisse pourraient choisir de rester dans le système dit de l'approvisionnement de base (dans lequel ils achètent l'électricité auprès du gestionnaire de réseau local à des prix prédéfinis) ou d'acheter l'électricité sur le marché libre.

b. Accord d'accès et de participation au marché sur la sécurité alimentaire

Ce nouvel accord met l'accent sur l'accès aux systèmes d'alerte précoce et à l'évaluation des risques de l'UE, la réduction des obstacles au commerce, l'ouverture du marché et le renforcement de la protection des consommateurs.

La CVCI n'a pas de commentaire particulier à faire quant à ce nouvel accord, si ce n'est qu'elle le soutient dans la mesure où la politique agricole de la Suisse n'est pas affectée par l'accord.

C. COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE : PARTICIPATION DE LA SUISSE À « HORIZON EUROPE »

L'approche par paquet vise une association à part entière et rapide de la Suisse au programme de recherche de l'UE « Horizon Europe ». Avec un budget proche de 100 milliards d'euros, il s'agit du plus grand programme de recherche au monde.

La CVCI s'est fortement engagée pour un retour de la Suisse à part entière dans le programme de recherche européen. La recherche suisse revêt une importance capitale pour la capacité d'innovation de l'économie suisse et souffre toujours plus de l'actuelle non-association à « Horizon Europe ». Une association à part entière et rapide est la priorité pour l'économie vaudoise, notamment compte tenu de la présence de l'EPFL, des HES et de nombreuses start-ups sur son sol.

La CVCI insiste pour qu'un accord de principe, fixant les conditions-cadres pour la participation actuelle et future de la Suisse à tous les programmes de l'UE (recherche, innovation, éducation, formation, jeunesse, sport et culture), soit rapidement négocié pour sous-tendre l'association pleine et entière à « Horizon Europe ». De plus, la Suisse a besoin d'un excellent système éducatif pour mener des recherches de haut niveau et, finalement, encourager l'innovation. La coopération à « Erasmus+ » revêt donc une importance particulière.

D. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION DES SALAIRES

Concernant la directive relative au droit des citoyens de l'Union et les mesures d'accompagnement, la CVCI salue le résultat des discussions menées avec l'Union européenne.

Plusieurs spécificités suisses ont pu être maintenues, assurant une sécurisation et une garantie de principes et de règles importants.

- Concernant la protection des salaires, la CVCI soutient la position défendue par le Conseil fédéral et reconnue par l'Union européenne, à savoir le maintien du niveau actuel de protection des salaires.
- La CVCI souscrit également au maintien du principe d'un salaire égal pour un travail égal au même endroit, ainsi qu'à la spécificité suisse du système de contrôle dual (commissions paritaires et tripartites).
- Concernant l'obligation de déclaration préalable, la CVCI reconnaît également que le délai de préavis fixé à quatre jours (au lieu de huit) peut être accepté, sachant qu'il s'agit d'un point technique à gérer entre la Confédération et les cantons. Par ailleurs, les aspects des jours ouvrés et ouvrables rendent la différence moindre.
- La CVCI salue le consentement trouvé concernant la clause de non-régression, ce qui éviterait à la Suisse de devoir reprendre les développements automatiques du droit européen, qui pourraient affaiblir le niveau de protection des travailleurs détachés (respect du niveau de protection des salaires à l'avenir).
- Au même titre que les faitières économiques, la CVCI rejette la reprise d'autres directives européennes, notamment celle du salaire minimum, dans le domaine du droit du travail et de la protection des travailleurs.
- La CVCI appuie les faitières économiques dans leur volonté que la constitutionnalité soit respectée en matière de droit migratoire (directive au droit des citoyens de l'Union). De même que l'immigration en provenance de l'UE doit rester liée à une activité lucrative. Une « immigration directe dans l'aide sociale » est effectivement à exclure.

Les critiques formulées par les syndicats si elles doivent être prises en compte dans ce processus de consultation, ne constituent pas, à nos yeux, un argument décisif pour faire oublier les avancées considérables effectuées ces derniers mois. A la suite d'une publication d'Avenir Suisse, nous constatons en outre que les courts séjours ne pèsent que 0,7% à peine de l'emploi total dans notre pays.

EN CONCLUSION

Depuis 2021, la CVCI ne cesse de rappeler que tout nouveau retard supplémentaire dans les négociations entre la Suisse et l'UE serait plus que dommageable pour les petites, moyennes et grandes entreprises. L'annonce du Conseil fédéral de décembre 2023 est une étape positive et importante pour l'économie. La priorité est de mettre fin à l'érosion des accords bilatéraux et d'assurer, sans obstacle et dans un cadre réglementaire durable et sécurisé, un accès au marché intérieur européen.

Pour la CVCI, les aspects suivants sont déterminants dans les négociations relatives aux accords bilatéraux III :

- Garantir la participation de la Suisse au marché intérieur de l'UE à long terme à l'aide des accords bilatéraux III ;
- Mettre fin à l'érosion continue de la voie bilatérale en ouvrant des négociations ;

- Restaurer la sécurité juridique en ce qui concerne la participation au marché intérieur et concrétiser la protection des intérêts suisses au moyen d'exceptions ;
- Conclure de nouveaux accords d'accès et de participation au marché dans les domaines de l'électricité et de la sécurité alimentaire ;
- Participer pleinement et rapidement au programme de recherche et d'innovation de l'UE.
- En l'état actuel du dossier, il apparaît que notre économie se portera beaucoup mieux avec les Bilatérales III que sans elles.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Philippe Miauton
Directeur



Romaine Nidegger
Responsable politique